

## 6.1

*Johannes Funk*

# Institutions linguistiques et *Sprachkritik* en français

*Traduction : Paul Chibret*

**Abstract.** Dans cet article seront présentés des organisations qui se penchent sur le français selon le point de vue de la *Sprachkritik*. C'est comme une particularité de la culture linguistique française que peuvent être considérés la grande diversité et le nombre de ces institutions présentes en France, mais aussi dans d'autres pays et régions du monde francophone. L'institution la plus traditionnelle, l'*Académie française*, fondée en 1635, coopère et fait concurrence, à l'heure actuelle, avec de nombreuses autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales, au moment où, dans le soin porté à la langue, l'intérêt pour le français dans le monde et pour sa diversité devient, sans cesse un peu plus, le centre des préoccupations. Le travail linguistique concret desdites organisations se concentre, la plupart du temps, sur le lexique et sur l'élargissement du vocabulaire, tout comme sur la démarcation de la langue concernée par rapport à d'autres variétés et d'autres langues. Comme moyens de diffusion des idées de la *Sprachkritik*, les médias modernes occupent, auprès de ces organisations consacrées au soin de la langue, une place toujours plus importante. Des dictionnaires, comme celui de l'*Académie française*, mais aussi les commissions publiques de terminologie, c'est-à-dire les listes terminologiques établies par des groupes d'experts français pour remplacer les anglicismes, sont, aujourd'hui, présentés sur internet avec des barres de recherche et différentes possibilités d'emplois. La présence sur internet des instances de la *Sprachkritik* est devenue, en outre, une évidence, dans la mesure où il existe une page propre avec des informations, des rapports et des forums de conseillers linguistiques.

### Keywords

*Académie française, bon usage, Commission d'enrichissement de la langue française, Crise du français, Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), Dire, ne pas dire, Loi Bas-Lauriol, Loi Toubon, purisme linguistique*

### Présentation générale

Se rapprocher de la pratique critique d'une réflexion sur la langue en français inclut de s'interroger sur les initiateurs, c'est-à-dire sur les acteurs de

la langue et cette interrogation constitue, en quelque sorte, le point de départ de chaque travail de *Sprachkritik* (Funk 2017 : 50 ; Lebsanft 1997 : 93s.). Mis à part ces simples acteurs qui essayent, depuis les débuts de la normalisation linguistique, par le biais de leurs initiatives et de leurs publications, de gagner en influence sur l'usage de la langue (Winkelmann 1990), c'est surtout la *Sprachkritik* institutionnalisée en France qui joue un rôle décisif. Le nombre d'organisations existant actuellement qui se penchent sur la langue française selon le prisme de la *Sprachkritik* est si considérable qu'il faut compter plus de 200 Offices, Sociétés, Comités, Conseils, Commissions etc. gouvernementaux comme non-gouvernementaux (Eckkrammer/Lescure 2015 : 151 ; Frey 2000 : 213s.). A travers des mesures législatives concrètes concernant la langue, l'Etat français lui-même apparaît jusqu'à aujourd'hui d'une manière toujours plus directe comme un acteur du façonnage de la langue, et dont l'influence est grandissante. Dans un sens plus large, les auteurs d'écrits normatifs, tels que les grammaires, les dictionnaires etc. ou bien les administrateurs des pages internet dont le contenu relève d'un soin porté à la langue doivent être, eux aussi, considérés comme des institutions de la *Sprachkritik*.

L'organisation de défense de la langue la plus ancienne et la plus connue que compte la France est l'*Académie française*, fondée en 1635, dont l'influence effective sur l'évolution de la langue mériterait d'être aujourd'hui questionnée. D'autres organisations gouvernementales, telles que la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France* (DGLFLF) ou que la majorité des sociétés savantes privées dédiées à la défense de la langue, comme par exemple la *Défense de la langue française* (DLF), virent le jour seulement dans le courant du 20<sup>e</sup> siècle (Winkelmann 1990 : 346–352).

Le souci principal de toutes ces organisations ou instances françaises réside dans la diffusion et le maintien de la langue française, souvent par une lutte menée contre l'influence provenant des langues étrangères, en particulier de l'anglais, et ce, en premier lieu, dans le champ lexical (purisme linguistique). La plus importante de leurs exigences est, aujourd'hui, de remplacer les anglicismes par des lexèmes français, des néologismes, pour une part. Dans cette perspective, l'acteur le plus important est la *Commission d'enrichissement de la langue française* qui travaille en coopération avec la DGLFLF et l'*Académie française*, ainsi qu'avec 19 groupes d'experts, attachés eux-mêmes à 13 ministères, spécialisés chacun dans un

domaine scientifique ou technique bien précis (DGLFLF 2019 ; Décret n° 2015-341 du 25 mars 2015, JORF du 27 mars 2015). Les *Communiqués de mise en garde* de l'*Académie française* (Frey 2000 : 47–61) ou bien la rubrique de son site web intitulée *Dire, ne pas dire* (Académie française 2019) sont la preuve que la syntaxe et plus précisément la morphosyntaxe peuvent faire l'objet de recommandations et d'avis provenant de la *Sprachkritik*.

La vision de la *Sprachkritik* française se répand de plus en plus sur le plan international avec des instances dans les autres pays et contrées francophones tels que le Québec avec l'*Office québécois de la langue française* (OQLF) ou bien en Suisse avec la *Délégation à la langue française* tout comme avec l'*Organisation internationale de la Francophonie* (OIF).

### Dans une perspective historique

Dès 1539, l'Etat ou plutôt la monarchie de François 1<sup>er</sup> apparaît comme acteur du façonnage de la langue avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts, qui instaure le français comme langue du droit (Rey 2007 : 463–468 ; Winkelmann 1990 : 338). Avec la fondation de l'*Académie française* (1635), la normalisation de la langue et plus globalement les activités relevant de la *Sprachkritik* prennent un caractère institutionnel (Winkelmann 1990 : 342). Cette académie de langue est issue d'un petit groupe d'écrivains cultivés gravitant autour de Valentin Conrart et doit être resituée dans le contexte des divers cercles intellectuels et des salons parisiens, dans lesquels on aborda à cette époque des questions de littérature et de linguistique. Le cardinal Richelieu met, enfin, l'*Académie française*, de par son institutionnalisation, au service de la politique culturelle de l'Etat absolutiste (Frey 2000 : 5–8, 16s. ; Stackelberg 1977 : 27s.). Une mission importante qu'elle reçoit dès le début est de publier un dictionnaire, qui connaît une première édition en 1694 et qui est, par la suite, sans cesse republié et actualisé au fil des siècles comme un « Dictionnaire du bon usage » (Druon 1986 : I). La grammaire prévue dans l'article 26 des statuts au 17<sup>e</sup> siècle fut achevée en 1932 et suscita aussitôt d'acribes critiques, des traités de rhétorique et de poétiques, tels qu'ils avaient été prévus par l'académie, ne virent jamais le jour.

La majeure partie des organisations actuelles gouvernementales et non-gouvernementales engagées pour la défense de la langue en France

voient le jour des siècles après l'*Académie française*, d'abord en réaction à la *Crise du français* et à « l'immobilisme » de cette académie de langue. Ni les neuf éditions de son dictionnaire ni sa grammaire du français ne purent offrir, aux questions qui se posaient sur la langue, les réponses souhaitées (Bengtsson 1968 : 29). « L'écart entre l'exigence normative et la réalité de la langue » se manifeste de manière beaucoup plus évidente dans la mise en place de l'école obligatoire dans les années 1880, des débats portant sur l'orthographe apparaissent, tout comme les premières discussions sur la déculturation du français (Winkelmann 1990 : 336, 346–352). Dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle furent ainsi fondés, par exemple, l'*Association française de normalisation en matière de langage technique* (AFNOR, 1926) et l'*Office de la langue française* (OLF, 1937), 1957 ainsi que l'*Office du vocabulaire français* (Eckkrammer/Lescure 2015 : 151 ; cf. Cornilleau 2010 : 396–434). C'est au milieu des années 60 que le gouvernement français s'immisce dans les disputes relevant de la *Sprachkritik* en créant comme organe étatique coordinateur le *Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française* (1966) qui devint par la suite, en 2001, après qu'il fut, à de nombreuses reprises, restructuré et renommé, la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France* (DGLFLF) (Eckkrammer/Lescure 2015 : 151s.).

Alors qu'il semble que la « crise » de la langue française au début des années 70 n'est pas encore surmontée, l'Etat français renforce ses mesures en engageant des commissions de la terminologie, lesquelles reçoivent pour mission d'uniformiser les vocabulaires spécialisés (Winkelmann 1990 : 348). C'est, plus particulièrement, dans le débat qui se constitue autour de la législation linguistique datant du 31 janvier 1975 et du 4 août 1994 (Loi Bas-Lauriol, Loi Toubon), que l'Etat français insiste sur son intérêt pour la protection du français dans de nombreux domaines de la vie publique et pour l'utilisation de mots français à la place d'expressions empruntées à des langues étrangères (Brasemann 1999 : 9–13, 21). Ce champ institutionnel du travail accompli sur la terminologie connaît, à plusieurs reprises, des réorganisations. Avec la *Commission d'enrichissement de la langue française*, qui est une commission supérieure hiérarchiquement, furent impliquées la DGLFLF et l'*Académie française* dans un processus de travail sur la terminologie et d'autorisation de certains termes. On parle aujourd'hui, non plus des commissions de terminologie dans les ministères, mais de groupes d'expert.

En dehors de France et dès les années 60, sont fondées de manière massive différentes institutions relevant de la *Sprachkritik*, comme par exemple l'*Office* [depuis 2002, *Office québécois*] de la langue française (O[Q]LF) (1961), le *Conseil supérieur de la langue française* (CSLF) (1985) (depuis 2007 *Conseil de la langue française et de la politique linguistique*) en Belgique et la *Délégation à la langue française* (1992) en Suisse. C'est au Canada, tout particulièrement, que l'on se refusait à tolérer que seule la France pût édicter une norme linguistique ou qu'elle, seule, réévaluât la variété linguistique nationale : ainsi, dès 1902, date de sa fondation, la *Société du parler français au Canada* (SPFC) s'efforça de codifier le français du Québec exprima le souhait d'obtenir une variété linguistique autonome et une norme québécoise (Eggert 2017 : 67–70 ; Reutner 2015 : 188s. ; Pöll 2005 : 161). Dans certains domaines, il réussit à des organisations de *Sprachkritik* extérieures à la France, de prendre de la distance par rapport à la norme parisienne et, ce faisant, de s'engager pour une norme polycentrique du français. Le Québec et l'*Office de la langue française* prirent dans le domaine de la linguistique féministe un rôle d'avant-garde, dans la mesure où ils recommandaient, dès 1979, l'emploi des noms de métiers au féminin. Même les instances suisses et belges suivirent cet exemple, quelques années plus tard, et se séparèrent, pour cela, de la France et de la position conservatrice de l'*Académie française* ab (Pöll 2005 : 276, 293).

En 1984, est fondée la première organisation à porter le terme de *Francophonie* dans son nom, à savoir le *Haut Conseil de la Francophonie* (HCF) (Reutner 2015 : 168). Après avoir connu de nombreuses restructurations, elle est renommée en 1997 : l'*Organisation internationale de la Francophonie* (Kolboom 2008 : 511). Un élément politico-linguistique fondamental et fondateur de cette organisation renvoie certainement, selon un point de vue français, à la reconnaissance du fait que la crise du français et son recul en importance sur la scène internationale, au profit d'autres langues, devaient être combattus (Reutner 2015 : 177). Ainsi, même les organisations françaises déjà existantes coopèrent et rentrent en concurrence, et ce de manière renforcée, avec des institutions (nouvellement fondées) provenant d'autres parties du monde francophone (cf. Frey 2000).

## À l'heure actuelle

Bien que l'*Académie française* soit la plus haute instance en matière de terminologie et que ce soit elle qui choisisse de publier la liste terminologique élaborée par la *Commission d'enrichissement de la langue française* (DGLFLF 2019 ; Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996, JORF du 5 juillet 1996), son influence réelle sur l'évolution de la langue reste très controversée. Dans l'opinion publique, elle apparaît, du moins, malgré son attitude conservatrice vis-à-vis de certaines évolutions, depuis toujours comme la *Gardiennne du bon usage*. En février 2019, la presse a publié des rapports détaillés (cf. entre autres Rérolle 2019) portant sur l'ouverture de l'*Académie* à la féminisation des noms de métiers (Académie française 2019 : le rapport sur la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions). Ainsi, l'académie s'était prononcée, jusqu'à ce jour, contre le recours, par exemple, à la forme féminine de « ministre » (*Madame la ministre*), quoique cette forme eût été exigée par des femmes ministres dès 1997 (Funk 2017 : 49 ; Burr 1999 : 148–151 ; Spiegel 1998/10). Le travail de rédaction du *Dictionnaire de l'Académie française* est aujourd'hui l'activité principale de l'académie (Frey 2000 : 47ss.). D'un côté, la neuvième et dernière édition du dictionnaire connaît une réévaluation par sa mise en ligne sur internet, puisque les possibilités et les modalités de recherches, tout particulièrement, ont été élargies et améliorées en 2019 (Dictionnaire de l'Académie 2019), et d'un autre côté, le dictionnaire reste, pris dans son ensemble, un outil faible pour l'influence de la *Sprachkritik*, car les travaux portant sur cette neuvième édition ne sont parvenus qu'à la lettre S en 25 ans. Le rythme du travail lexicographique n'a pas été accéléré de manière décisive durant ces années et ce travail n'a surtout pas été professionnalisé, ni les unités lexicales choisies pour le *Dictionnaire de l'Académie française* ni les références bibliographiques dans les articles ne s'appuient sur un travail moderne de corpus ou sur des critères scientifiques (Funk 2017 : 195–213). Ainsi, l'*Académie* utilise, certes, à travers sa page internet et ses rubriques de conseil linguistique comme *Dire, ne pas dire* (Académie française 2019) des moyens modernes et larges de l'influence de la *Sprachkritik*, mais l'absence d'un travail lexicographique d'importance et des compétences linguistiques faibles ont abouti, globalement, à ce qu'elle soit reléguée au second rang, en ce qui concerne le travail concret de la langue et l'influence de l'institution, par d'autres organisations comme la

DGLFLF et d'autres auteurs de dictionnaires comme ceux du *Petit Robert* (Funk 2017 : 197–199, 235 ; Eckkrammer/Lescure 2015 : 150 ; Schafroth 2014 : 165–179).

La DGLFLF, la plus importante organisation gouvernementale, a pour mission de contrôler le respect de la législation en matière linguistique et de soutenir et de coordonner un travail sur la terminologie (Eckkrammer/Lescure 2015 : 152 ; DGLFLF 2019). Ne serait-ce que dans le nom qui lui a été donné, s'ancre aujourd'hui l'intention, au moins symbolique, de favoriser la diversité linguistique et ainsi, également, de tenir compte, dans une visée politico-linguistique, des nombreuses langues régionales comme le breton, le catalan ou le basque (Tacke 2015 : 234) – cette organisation publie chaque année un rapport sur l'emploi du français dans l'économie, la société et la culture (cf. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française 2017*) (Eckkrammer/Lescure 2015 : 152).

Pour obtenir un aperçu global des termes recommandés et publiés dans le *Journal Officiel* de la *Commission d'enrichissement de la langue française*, de la DGLFLF et de l'Académie, la page internet *France terme* est désormais disponible. Cette page internet permet, grâce un moteur de recherches bien optimisé, de chercher les mots qui sont recommandés pour remplacer un mot étranger (France terme 2019). De par cet ouvrage de référence, la diffusion des résultats du travail sur la terminologie devrait être assurée, dans la mesure où les besoins des locuteurs et où le dialogue avec eux acquièrent toujours plus d'importance (Eckkrammer/Lescure 2015 : 152s.).

Malgré la dominance des acteurs gouvernementaux, de nombreuses organisations privées et semi-gouvernementales marquent, elles aussi, le secteur de la *Sprachkritik* en France, en coopérant fréquemment entre elles, ayant des objectifs très semblables (Frey 2000 : 213–359). La coopération de la DGLFLF avec la *Défense de la langue française (DLF)*, fondée en 1958, révèle une mise en valeur du contrôle du bon respect de la législation linguistique pour l'emploi du français dans les différents domaines de la vie publique (Loi Toubon). La DLF détaille, sur sa page internet, des infractions faites à cette législation et prend directement contact avec les responsables. Par ailleurs, elle publie la revue *Défense de la langue française* et décerne le prix de la « carpette anglaise » pour les personnalités les moins respectueuses de la place du français face à l'anglais (DLF 2019). *L'Alliance française*, fondée dès 1883, est un exemple d'institution

privée dont l'attention se porte moins sur le pur travail de la langue. Elle se consacre principalement à la diffusion de la langue et de la culture françaises (Frey 2000 : 309). Sur la scène internationale, l'*Institut français* joue un rôle crucial dans la diffusion de la langue et de la culture françaises, à travers des organisations présentes dans de nombreux pays du monde entier (Institut français 2019).

La grande *Organisation internationale de la Francophonie (OIF)* ne peut pas être non plus réduite à une pure institution relevant de la *Sprachkritik* ; le travail concret sur la langue tout comme l'élaboration de recommandations d'emplois pour les anglicismes ou bien pour les formes féminines attirent bien peu l'attention de cette organisation. En revanche, l'*OIF* présente le soin porté à la langue comme l'un de ses principaux objectifs : „Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique“ (OIF 2019). Dans la lutte contre l'anglais comme langue internationale dominante, c'est la coopération entre les pays francophones qui gagne à être consolidée (cf. Reutner 2015 : 177 ; Cornilleau 2010 : 396). Les études et les publications qui soulignent l'importance du français dans le monde représentent un vecteur d'influence de premier choix (cf. Organisation internationale de la Francophonie 2014). Malgré la tendance internationale, la norme parisienne continue de bénéficier, au sein de l'*OIF*, d'un très grand prestige, alors que d'autres pays et d'autres régions souhaitent, pour elle, une réévaluation de leur propre diversité linguistique et des standards qui s'y attachent (Eggert 2017 : 56). Ce souhait est mis en avant, au Québec, par les activités de l'*Office québécois de la langue française*, par exemple, ainsi que par le dictionnaire *USITO* mis en ligne en 2013 et réalisé dans le cadre du projet *FRANQUS (français québécois, usage standard)*, subventionné par l'Etat, de l'Université de Sherbrooke. Il s'agit ici du projet de dictionnaire le plus riche et varié jusqu'à présent, auquel s'ajoute une exigence de normalisation ; cependant il fait l'objet de critiques à cause de son manque de considération pour les aspects sociolinguistiques, à cause de son approche sélective de la langue et à cause du marquage distinctif des mots relevant du « mauvais usage », ce dictionnaire ne répondrait pas, ou pas encore, à la situation linguistique complexe du Canada francophone (Szlezák 2017 : 93–97).

## Bibliographie

- Bengtsson, Sverker (1968) : La défense organisée de la langue française. Étude sur l'activité de quelques organismes qui depuis 1937 ont pris pour tâche de veiller à la correction et à la pureté de la langue française. Uppsala : Almqvist & Wiksells (Acta Universitatis Upsaliensis : Studia Romanica Upsaliensia, 4).
- Braselmann, Petra (1999) : Sprachpolitik und Sprachbewusstsein in Frankreich heute. Tübingen : Max Niemeyer Verlag (Romanistische Arbeitshefte, 43).
- Burr, Elisabeth (1999) : Geschlechtergerechter Sprachgebrauch in Frankreich. Was bestimmt die Sprachpolitik ? Dans : Grenzgänge 6 (11), pp. 133–152.
- Cornilleau, Claude Camille (2010) : Langue française : de la défense à l'offensive. Paris : Dualpha.
- Druon, Maurice ([1986]/1992) : Préface à la neuvième édition 1986. Dans : Académie française (°1992) : Dictionnaire de l'Académie française. Tome 1. A-Enz. Paris : Imprimerie Nationale, pp. I–IV.
- Eckkrammer, Eva Martha/Lescure, Stéphanie (2015) : Aménagement linguistique et défense institutionnalisée de la langue : France. Dans : Polzin-Haumann, Claudia/Schweickard, Wolfgang (éds.) : Manuel de linguistique française. Berlin/Boston : Walter de Gruyter (Manuals of Romance linguistics, 8), pp. 133–159.
- Eggert, Elmar (2017) : Gibt es eine Norm des Québécois ? Zum Wandel in der Bewertung regionaler Merkmale in Québec. Dans : Dahmen, W. et al. (éds.) : Sprachkritik und Sprachberatung in der Romania. Romanistisches Kolloquium XXX. Tübingen : Narr Francke Attempto 2017 (Tübinger Beiträge zur Linguistik, 561), pp. 55–80.
- Frey, Brigitte (2000) : Die Académie Française und ihre Stellung zu anderen Sprachpflegeinstitutionen. Bonn : Romanistischer Verlag (Abhandlungen zur Sprache und Literatur, 130).
- Funk, Johannes (2017) : Sprachkritik und Lexikographie. Eine vergleichende Untersuchung französischer und spanischer Wörterbücher mit dem Schwerpunkt auf den Akademiewörterbüchern. Heidelberg : Winter.

- Kolboom, Ingo (2008) : Francophonie : weltweite „Fern-Nachbarschaft“ und Global Player. Dans : Kolboom, Ingo/Kotschi, Thomas/Reichel, Edward (éds.) : Handbuch Französisch. Sprache – Literatur – Kultur – Gesellschaft. Berlin : Erich Schmidt Verlag, pp. 506–520.
- Lebsanft, Franz (1997) : Spanische Sprachkultur. Studien zur Bewertung und Pflege des öffentlichen Sprachgebrauchs im heutigen Spanien. Tübingen : Max Niemeyer (Beiheft zur Zeitschrift für romanische Philologie, 282).
- Pöll, Bernhard (2005) : Le français langue pluricentrique? Études sur la variation diatopique d'une langue standard. Frankfurt am Main : Peter Lang.
- Reutner, Ursula (2015) : Aménagement linguistique et défense institutionnalisée de la langue : Francophonie. Dans : Polzin-Haumann, Claudia/Schweickard, Wolfgang (éds.) : Manuel de linguistique française. Berlin/Boston : Walter de Gruyter (Manuals of Romance linguistics, 8), pp. 171–195.
- Rey, Alain/ Duval, Frédéric/Siouffi, Gilles (2007) : Mille ans de langue française. Histoire d'une passion. Paris : Perrin.
- Schafroth, Elmar (2014) : Französische Lexikographie. Einführung und Überblick. Berlin/Boston : Walter de Gruyter (Romanistische Arbeitshefte, 57).
- Stackelberg, Jürgen von (1977) : Die Académie Française. Dans : Hartmann, Fritz/Vierhaus, Rudolf (éds.) : Der Akademiedanke im 17. und 18. Jahrhundert. Bremen : Jacobi (Wolfenbütteler Forschungen, 3), pp. 27–46.
- Szlezák, Edith (2017) : Eine frankokanadische Norm – Chancen und Grenzen. Dans : Dahmen, W. et al. (éds.) : Sprachkritik und Sprachberatung in der Romania. Romanistisches Kolloquium XXX. Tübingen : Narr Francke Attempto 2017 (Tübinger Beiträge zur Linguistik, 561), pp. 81–100.
- Tacke, Felix (2015) : Aménagement linguistique et défense institutionnalisée de la langue : les français régionaux et les langues des minorités. Dans : Polzin-Haumann, Claudia/Schweickard, Wolfgang (éds.) : Manuel de linguistique française. Berlin/Boston : Walter de Gruyter (Manuals of Romance linguistics, 8), pp. 216–241.
- Winkelmann, Otto (1990) : Französisch : Sprachnormierung und Standardsprache/Norme et standard. Dans : Holtus, Günter/Metzeltin, Michael/Schmitt, Christian (éds.) : Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL). Vol. 1 : Französisch/Le Français. Tübingen : Niemeyer, pp. 334–353.

## Lois et ordonnances en matière de langue

*Décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 modifiant le décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française*, JORF du 27 mars 2015, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030401745&categorieLien=id>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).

*Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française*, JORF du 5 juillet 1996, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000378502&categorieLien=id>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).

*Loi Bas-Lauriol (Loi n°75-1349 du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française)*, JORF du 4 janvier 1976, <http://www.axl.cefano.ulaval.ca/europe/France-loi-75-1349-1975.htm>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).

*Loi Toubon (Loi no 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française)*, JORF du 5 août 1994, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000349929&categorieLien=id>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).

## Sources internet

Académie française : <http://www.academie-francaise.fr/dire-ne-pas-dire>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).

Académie française (2019) : le rapport sur la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, [http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport\\_feminisation\\_noms\\_de\\_metier\\_et\\_de\\_fonction.pdf](http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf), (consulté la dernière fois le 03/12/2019).

Conseil de la langue française et de la politique linguistique : <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=1268>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).

Dictionnaire de l'Académie française : <https://www.dictionnaire-academie.fr/>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).

France terme : <http://www.culture.fr/franceterme/>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).

- Délégation générale à la langue française et aux langues de France (2017) : Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/La-DGLFLF/Nos-priorites/Rapport-au-Parlement-sur-l-emploi-de-la-langue-francaise-2017>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).
- DGLFLF (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Enrichissement-de-la-langue-francaise/Le-dispositif>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).
- DLF (Défense de la langue française) : <http://www.langue-francaise.org/Revue.php> ; [http://www.langue-francaise.org/Activites\\_actions\\_1.php](http://www.langue-francaise.org/Activites_actions_1.php) ; [http://www.langue-francaise.org/Articles\\_Dossiers/Carpette\\_historique.php](http://www.langue-francaise.org/Articles_Dossiers/Carpette_historique.php), (consulté la dernière fois le 03/12/2019).
- Délégation à la langue française : <http://www.dlf-suisse.ch/>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).
- Institut français : <https://www.if.institutfrancais.com/fr>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).
- Mal le, mal la. Paris im Sprachkrieg. Ministerinnen bestehen auf weiblicher Ansprache. Männer wehren sich. Dans : Der Spiegel (10), p. 179. Disponible en ligne à l'adresse : <http://magazin.spiegel.de/EpubDelivery/spiegel/pdf/7834621>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).
- OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) : <https://www.francophonie.org/>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).
- Organisation Internationale de la Francophonie (2014) : La langue française dans le monde. Paris : Éditions Nathan, <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/Synthese-Langue-Francaise-2014.pdf>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).
- OQLF (Office québécois de la langue française) : <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx>, (consulté la dernière fois le 03/12/2019).
- Rérolle, Raphaëlle (28.02.2019) : L'Académie française se résout à la féminisation des noms de métiers, [https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/02/28/l-academie-francaise-se-resout-a-la-feminisation-des-noms-de-metiers\\_5429632\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/02/28/l-academie-francaise-se-resout-a-la-feminisation-des-noms-de-metiers_5429632_3224.html), (consulté la dernière fois le 03/12/2019).
- USITO (Dictionnaire Usito), Sherbrooke. Les Éditions Delisme : [www.usito.com](http://www.usito.com), (consulté la dernière fois le 03/12/2019).